

Aide aux entreprises : l'Agglo élargit les critères

Parce que la crise dure et frappe fort, la communauté de communes de Cattenom et environs vient d'assouplir les critères d'attribution de son aide exceptionnelle. Une bonne nouvelle pour les structures les plus fragilisées par la pandémie et les confinements.

« Le confinement n'est pas le même pour tout le monde et pour certains, la situation est à nouveau très compliquée », admet Michel Paquet. Aussi, le président de la communauté de communes de Cattenom et environs (CCCE) a-t-il proposé d'élargir les critères d'attribution des subventions prévues dans le dispositif Fare (fonds d'action pour la reprise économique).

Pour rappel, dès le printemps, la communauté de communes a mobilisé une enveloppe exceptionnelle de 750 000 € pour aider les entreprises du coin à passer ce cap maudit de l'année 2020. À ce jour, 260 000 € seulement ont été versés ; il reste donc de la marge pour soutenir davantage les uns et les autres.

■ Ce qui change

« Depuis le lancement de l'aide Fare, le comité de pilotage a constaté qu'un certain nombre d'entreprises, dont l'activité avait pourtant souffert durant le confinement, se sont retrouvées inéligibles au dispositif », rappelle Michel Hergat, élu en charge du



La principale information à retenir : l'aide s'ouvre aux entreprises ayant perdu 40 % de leur chiffre d'affaires. Photo RL/Pierre HECKLER

développement économique. D'où l'assouplissement des critères que voici : augmentation du nombre de salariés jusqu'à 50 (contre 20 auparavant) ; plafond du chiffre d'affaires poussé jusqu'à 3M€; attribution possible aux entreprises qui réalisent la majorité de leur activité sur le territoire (sur justificatif).

Les modes de calcul évoluent aussi : il est important de retenir que les entreprises ayant enregistré une perte du chiffre d'affaires équivalent à 40 % sont éligibles. Elles peuvent prétendre à un tiers de l'aide prévue par le dispositif.

Les entreprises constatant une perte de 45 % de leur chiffre d'affaires peuvent obtenir les deux-tiers de l'enveloppe de soutien. Pour 50 % de perte de chiffre d'affaires, l'enveloppe maximale est possible.

■ Résistance, la suite

Résistance, c'est l'autre fonds de soutien économique grand régional auquel la CCCE participe. Il consiste à débloquer une avance sur trésorerie, remboursable sur plusieurs années à taux zéro. À ce jour, les entreprises du territoire ont consommé 23 % de l'enveloppe,

soit 49 200 €. Compte tenu des turbulences persistantes, le dispositif Résistance vient d'être prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

■ Le coût du Covid

Lorsqu'elle fait ses comptes, la CCCE estime que le Covid-19 a coûté plus de 1,5M€ à la collectivité. Cette somme englobe les aides aux entreprises mais aussi le soutien aux communes et les manques à gagner sur les recettes des crèches ou de la piscine de Breistroff.